

SOIGNANT·ES EN VOIE D'EXTINCTION, LES MÉPRISÉ·ES DU SEGUR !

Fin 2010, suite à la réforme Bachelot, il a été demandé aux IDE de faire le choix individuel de passer en catégorie A ou de rester en catégorie B.

Les Masseur-kinésithérapeutes, Manipulateur·rices en électroradiologie médicale, Orthophonistes, Psychomotricien·nes, Orthoptistes, Ergothérapeutes et aux Pédicure-podologues ont subi ce même chantage.

Cette injustice, ce clivage, chacun·e le vit dans son quotidien :

- Moins de salaire pour les catégories B,
- Départ à la retraite retardé pour les catégories A !

Et pourtant chacun·e continue de travailler de la même façon, les un·es ne faisant pas moins que les autres !

Un concours pour le passage de la Catégorie B à la Catégorie A

Aujourd'hui, les agents restés en catégorie B peuvent passer sur les grilles indiciaires de la catégorie A, mais à certaines conditions définies par l'arrêté du 25 mars 2022 ! Il faut donc passer un concours sur titre avec présentation d'un projet professionnel devant un jury. Le directeur d'établissement ou son représentant, un cadre de santé, un ou plusieurs agents de catégorie A composent ce jury. **Encore une porte ouverte au choix à la tête du client !**

SUD santé sociaux dénonce cette démarche imposant aux collègues un pseudo-concours qui n'a aucun sens, car les professionnel·les concerné·es ont le diplôme et ont fait preuve de leur savoir-faire professionnel. Si ils·elles ont pu choisir de rester en catégorie B au moment du droit d'option, pourquoi ne pourraient-ils·elles pas passer en catégorie A aujourd'hui ?

De plus, contrairement à sa mensongère générosité, ce passage en catégorie A signifie pour les collègues :

- Renoncer à la catégorie active et donc un droit de départ à la retraite à 57 ans
- Renoncer à la reconnaissance de la pénibilité au travail
- Passer à un départ à la retraite à 62 ans et peut-être bientôt 65 ans !
- Aucun rattrapage financier des 12 ans perdus

Bien loin des promesses tant répétées, qu'avec lui tout allait s'arranger, le Ségur humilie encore et toujours les agents de la FPH.

Pour rappel, la fédération SUD santé sociaux s'est portée partie intervenante du recours au Conseil d'Etat pour des revalorisations à due proportion lancée par des soignants en catégorie active en voie d'extinction de catégories A et B organisés en collectif.

Le syndicat SUD exige :

- **Le passage de tous et toutes (A et B actuels) dans un corps unique, sur de nouvelles grilles de catégorie A revalorisées, avec reclassement à l'ancienneté acquise sur la carrière et non à l'indice le plus proche comme cela se fait en général,**
- **Le maintien de la catégorie active pour celles et ceux qui ont opté pour y rester,**
- **L'intégration à la catégorie active pour tous ceux et toutes celles qui sont passés·es en A lors des précédents droits d'option.**

